



Communiqué de presse

Paris, le 30 août 2020

Expérimentations du Service d'Accès aux Soins : les médecins généralistes libéraux alertent les ARS

Le ministre de la santé vient de demander à l'Assurance Maladie d'ouvrir des négociations avec les médecins libéraux afin de mettre en place sur tout le territoire un Service d'Accès aux Soins (SAS). Ce service, imaginé dans le cadre du pacte pour la refondation des urgences, a pour ambition d'apporter à la population une réponse à ses demandes de soins non programmées dans la journée. Sa mise en place effective nécessite des incitations financières qui seront définies par les partenaires conventionnels. Le ministère de la santé a parallèlement prévu de réaliser des expérimentations en régions, pilotées par les ARS après appel à projets.

Les syndicats de médecins libéraux représentant les médecins généralistes attirent l'attention des ARS sur plusieurs points qui conditionnent le succès de ces expérimentations :

- Le SAS a pour but d'organiser une réponse aux demandes de soins en journée, de 8h à 20h, s'articulant ainsi avec la permanence des soins ambulatoires (PDSA) qui fonctionne en soirée et le week-end aux heures de fermeture des cabinets. Il est inutile de remettre en cause à cette occasion les organisations de PDSA en fonctionnement, sauf à vouloir retarder durablement la création du SAS.
- Le SAS s'appuiera sur une plateforme de régulation des appels*, pilotée par les médecins libéraux, associant des opérateurs de soins non programmés et des médecins généralistes d'astreinte, exerçant en dehors du Centre 15. La communication sur le bon usage du système de soins sera primordiale, l'appel au médecin traitant devant rester le premier réflexe en cas de demandes de soins, la régulation des appels le passage obligé pour obtenir un rendez-vous grâce au SAS.
- La gouvernance du SAS devra être paritaire pour les outils communs aux SAMU - Centres 15 et aux associations de médecins libéraux : plateforme de réception des appels (front office) et système d'information. La gouvernance de l'organisation dédiée aux soins non programmés (back office) relève exclusivement des professionnels de ville, à l'instar de la gouvernance de la régulation des urgences médicales qui relève des SAMU.

Les enseignements qui seront tirés des expérimentations SAS détermineront l'efficacité du système. Le SAS peut et doit apporter un progrès important dans la prise en charge des malades. La crise sanitaire, marquée par l'engorgement des centres 15, a montré l'intérêt majeur d'une organisation spécifique aux soins non programmés et les risques engendrés par la confusion des rôles. Expérimenter sur des bases confuses serait le meilleur moyen de faire échouer le dispositif.

*avec un numéro d'appel dédié (type 116-117)

Dr Luc DUQUESNEL
Président les Généralistes CSMF
06 85 66 67 19

Dr Corinne LE SAUDER
Présidente de la FMF
06 31 03 70 58

Dr Jacques BATTISTONI
Président de MG France
06 62 61 09 99

Dr Philippe VERMESCH
Président du SML
06 09 55 77 24